



## **FLASH N°7 - octobre 2008** **spécial Grenelle de l'Environnement**

### **Bien... mais peut mieux faire !**

**Par Cyrille HANAPPE (ECN 92, architecte DPLG)**

**Voici les principales dispositions figurant au projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme.**

Après avoir rappelé (article 3) que le secteur du bâtiment consomme plus de 40% de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de gaz à effet de serre, les articles 4 et 5 précisent les différentes mesures proposées pour les bâtiments neufs et existants. Il est à rappeler que tous les professionnels s'accordent à penser que le véritable enjeu se situe plus sur les bâtiments existants puisqu'ils constituent l'écrasante majorité du cadre bâti.

Le chiffre important est celui de 50kWh/m<sup>2</sup>/an qui fixe la norme du « bâtiment basse consommation » (BBC) – il s'applique à tous les bâtiments neufs faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à partir de 2012, et pour tous les bâtiments publics et tertiaires à compter de 2010. Il concerne également tous les bâtiments construits dans le cadre de la « rénovation urbaine » (ANRU). Comme toujours le diable se niche dans les détails, puisqu'il est précisé que « ce seuil sera modulé en fonction [...] des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments ». Des députés portés par le lobby nucléaire ont ainsi demandé un amendement amenant le seuil à 120kWh/m<sup>2</sup>/an pour les bâtiments chauffés par des convecteurs électriques au prétexte que l'énergie électrique n'en dégagerait pas. Au final, un compromis a été trouvé pour la mention « 50kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire » qui semble contenter les uns et les autres, sans doute par sa formulation peu claire et donc sujette à interprétation.

A partir de 2020, c'est la norme « bâtiment à énergie positive » (BEP) qui s'appliquera pour tous les bâtiments. Il est à noter que la filière bois est clairement encouragée.

En ce qui concerne les bâtiments existants, l'Etat se donne comme objectif de réduire les consommations énergétiques du parc existant de 38% d'ici 2020, avec un audit énergétique de tous les bâtiments de l'Etat à partir de 2010 et des premières opérations avant 2012. Curieusement, les modalités de ces travaux sont déjà indiquées, puisqu'il est dit que la rénovation des 140 millions de m<sup>2</sup> de l'Etat se fera sous la forme de contrats de partenariats public privé, qui reportent la gestion des opérations financières sur le privé, apportant ainsi un coût global final accru pour la collectivité – à l'heure où les Etats financent les banques, cette indication devient doublement surprenante.

La loi engage par ailleurs les bailleurs sociaux à rénover thermiquement 800.000 logements sociaux avant 2020. Au niveau financement, l'Etat pourra apporter des subventions budgétaires qui pourront aller jusqu'à 20% du coût des travaux mais pour le reste, il est estimé que le coût des travaux devra être amorti par les économies de fonctionnement énergétiques. A l'heure d'aujourd'hui cette hypothèse paraît un peu légère dans la formulation puisqu'il est difficile de dire ce que sera le coût de l'énergie de demain et qu'au coût d'aujourd'hui, en rénovation (à l'inverse du neuf) il faut plus d'une vingtaine d'années pour amortir des travaux d'isolation lourde<sup>1</sup>.

Pour ce qui concerne le parc résidentiel existant, il est indiqué que des mesures fiscales incitatives seront mises en place et « que l'Etat favorisera la conclusion d'accords avec le secteur des banques et des assurances pour développer le financement des investissements d'économie d'énergie grâce aux produits futurs des économies réalisées. ». Là encore, le pari paraît un peu hasardeux.

Un des points les plus nouveaux et intéressants de la loi est celui qui concerne l'urbanisme, point essentiel qui avait auparavant été oublié dans les débats officiels.

Le code de l'urbanisme est ainsi modifié pour inclure dans son article L110<sup>2</sup> la mention « de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de maîtriser la demande d'énergie et d'économiser les ressources fossiles », .../...

<sup>1</sup> Le prix du kWh EDF est à ce jour de 0,1106€ . Si l'on considère un appartement de 100m<sup>2</sup> consommant 230kWh/m<sup>2</sup>an que l'on désire amener à 50kWh/m<sup>2</sup>an, on obtient un différentiel de 180kWh/m<sup>2</sup>an, et donc une économie de dépense de 180\*100\*0,1106 = 1991€/an. En dix ans, cela amène à 19.910 euros, mais, pour amener un bâtiment existant à 50kWh/m<sup>2</sup>an, il faut compter au moins le double en travaux.

<sup>2</sup> Article L110 du Code de l'Urbanisme : « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le .../...

Il est demandé aux conseils régionaux, aux conseils généraux et aux communes de plus de 50.000 habitants d'établir des « plans climat énergie » territoriaux avant 2012.

Le droit de l'urbanisme devra prendre en compte les objectifs de lutte contre le changement climatique et la régression des surfaces agricoles et naturelles. Des seuils minimaux de densité pourront être définis pour lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie. L'urbanisme devra être envisagé de façon globale, prendre en compte la préservation de la biodiversité et la gestion économe des ressources et de l'espace.

Enfin, l'État promeut la réalisation, par les collectivités publiques, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires. Il mettra en œuvre un plan d'action pour encourager les collectivités publiques à réaliser des éco-quartiers.

A plus grande échelle, l'État encouragera la réalisation, par des agglomérations volontaires, de programmes globaux d'innovation énergétique, architecturale et sociale, en continuité avec le bâti existant, qui intégreront dans leurs objectifs la rénovation du patrimoine existant

gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

le développement des transports en commun et des modes doux de déplacement, la prise en compte des enjeux économiques et sociaux, la réduction de la consommation d'espace et la réalisation de plusieurs éco-quartiers.

Un plan pour restaurer la nature en ville sera préparé pour l'année 2009.

En conclusion, il apparaît que ce projet de loi, qui est encore en discussion à l'heure où nous écrivons ces lignes, présente un fantastique bond en avant pour la qualité de notre environnement. Si les choses sont claires pour les bâtiments neufs, la question du patrimoine existant paraît un peu légère, dans la mesure où sa mise en œuvre est basée uniquement sur un avantage pécuniaire hypothétique. On imagine mal une copropriété engager des travaux qui mettront vingt ans à être amorti. A défaut de mesure contraignante, il faudrait au moins imaginer des systèmes de « bonus-malus » liés à la consommation énergétique des bâtiments. En ce qui concerne l'urbanisme, il est impératif que des mesures claires et suffisamment contraignantes soient précisées dans le code de l'urbanisme. Si la promotion d'éco-quartiers ne peut qu'être saluée, il ne s'agira là que d'exemples à suivre, alors que rien n'est indiqué en ce qui concerne le « déjà-là » : banlieues pavillonnaire tentaculaires et zone d'activités dévoreuses de territoires ; Ces points restent en suspens, alors qu'ils sont fondamentaux. ■

**Réagissez à cet article**  
sur [www.centrale-energies.fr](http://www.centrale-energies.fr)

## Que financer avec le Prêt à Taux Zéro ?

Par Patrice COTTET (ECP 74)

**Le Prêt à Taux Zéro verra t-il le jour ? Aujourd'hui, les banques gardent leurs disponibilités pour se couvrir, essayer de ne pas couler, ou provisionner pour renflouer leurs confrères imprudents. Et de plus, le Prêt à Taux Zéro est sensé financer des travaux de rénovation, destinés à des ménages qui n'ont pas la trésorerie nécessaire pour les financer cash ; en général ces ménages font partie de la même catégorie socioprofessionnelle que les emprunteurs américains impliqués dans le mécanisme des *subprime*. Qui acceptera désormais de financer des foyers qui n'auront comme ressource de remboursement que les économies réalisées dans le futur sur le budget chauffage ?**

C'est la première question ; la seconde, c'est : comment financer au mieux les économies d'énergies ?

Le crédit d'impôt, comme on l'a vu, n'a été qu'un emplâtre sur une jambe de bois, puisqu'il n'a financé que des aménagements qui se sont révélés peu efficaces, que ce soit en terme de CO<sup>2</sup> ou de retour sur investissement. Sans contrôle des autorités, il a permis à des opportunistes de s'enrichir rapidement sur le dos et des clients et de la collectivité. Il faudrait le supprimer au plus vite, mais jamais le gouvernement ne saura résister aux lobbies qui se sont constitués.

Donc, il faut trouver quelque chose de plus.

Premier élément de réponse : le parc français est globalement énergivore ; ce qui veut dire qu'il y a du travail, et beaucoup de champs d'application.

Second élément : le premier kilowattheure gagné est le plus facile à gagner. Il est beaucoup plus facile de passer de 500 à 400 kWh<sub>EP</sub>/(m<sup>2</sup>.an) que de 200 à 100.

Troisième élément : Si cela est possible, il faudrait viser la réalisation du chantier parfait, et amener le bâtiment à un niveau de consommation quasi nul ; mais est-il possible de penser qu'on va réaliser à tous les coups des travaux permettant d'atteindre niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou Passif en rénovation ? C'est à tous coups possible pour les gros chantiers de reconstruction (et non rénovation) qui sont du ressort de bailleurs sociaux ou de collectifs. Ces travaux nécessitent un ré-engineering lourd du bâtiment, et un à deux ans de travaux en milieu préférablement inoccupé ; parfois faisable en pavillon individuel, où les occupants peuvent s'arranger de gros travaux, .../...

ils sont plus difficilement concevables en appartement. Il est plus réaliste de penser que les travaux qui feront l'objet d'une demande de PTZ entre maintenant et 5 ans, durée probable du dispositif PTZ, consisteront en aménagements partiels, mettant en œuvre un ou tout au plus deux techniques d'amélioration.

Quatrième élément : il faudra industrialiser les solutions.

A partir de ces constatations de base, on peut commencer à élaborer des solutions.

## 1/ Industrialisation

Dans un chantier quel qu'il soit, et c'est encore plus vrai en rénovation, l'installation et le retrait du matériel, la mobilisation et la logistique constituent une part importante des dépenses. Il serait primordial que les municipalités s'investissent dans le système, et lancent des appels d'offre à hauteur d'un quartier, pour que l'entreprise adjudicataire passe de pavillon en pavillon, ou d'immeuble en immeuble, en appliquant des procédés constructifs identiques applicable à des bâtiments thermiquement homogènes...ce qui est très souvent vérifié pour des lotissements, des cœurs de quartiers, des immeubles haussmanniens etc. Nous constatons que, sur les problématiques énergétiques, c'est la Région qui a pris le dessus sur le Département ; maintenant il faut redescendre à l'échelle du quartier, donc de la municipalité.

Avec quels moyens humains ? On sait que la crise immobilière actuelle voit diminuer de façon drastiques les mises en chantier neuf. Pour donner un ballon d'oxygène au secteur BTP, il faut réorienter d'urgence les entreprises vers la rénovation.

## 2/ Solutions techniques

Que cherche-t-on ? N'écoutez pas les lobbys, les pro-carbone qui ne veulent pas de nucléaire, ni les pro-nucléaires qui en veulent d'avantage. Conservons le parc énergétique actuel, réservons le pétrole pour la pétrochimie, et provisoirement des transports et arrêtons de brûler, donc détruire, des hydrocarbures qui sont une ressource essentielle.

Donc premier axe pour le bâtiment : la meilleure énergie est **celle que l'on ne consomme pas**. Les solutions sont donc : Créer un corps de métier par technique d'isolation, capables, on l'a vu, d'intervenir en série au niveau d'un quartier. Quelques exemples :

- Chantiers d'isolation par l'extérieur, lancés par la municipalité au niveau d'un quartier. Cela aura le mérite de régler le problème des architectes des bâtiments de France, qui continuent à mener un combat d'arrière garde sur l'esthétique originelle de certaines horreurs héritées du passé... quitte à conserver, pour les satisfaire, un exemplaire qu'on érigerait en musée !

- Ces chantiers doivent être synchronisés avec les campagnes cycliques de ravalement. Cela permet d'autoriser les dépassements sur voie publique, et de faciliter les questions de voisinage lorsqu'il s'agira d'isoler un pignon donnant sur une propriété privée voisine.
- Foire à la laine de verre ! Pas sérieux, direz-vous ? Et bien sachez que l'un des premiers facteurs limitatifs de l'isolation des combles, c'est n'est pas le prix, mais le volume à transporter. Par exemple pour dérouler 30cm de laine de verre en comble d'un pavillon de 100 m<sup>2</sup>, le matériau, même roulé serré, occupe 15 mètre cube. Soit 10 allers-retours en petite voiture ! Il suffit donc d'amener un semi-remorque sur la place du village, avec campagne d'information préalable.
- Chantiers d'isolation projetée en plafond des caves, réalisés, là aussi, au niveau d'un quartier, le superviseur de chantier pouvant ainsi coordonner son intervention avec les habitants, les conseiller par rapport à la protection du sol des caves et de ce qui s'y trouve.
- Changement de fenêtres à l'échelle d'un immeuble et, là aussi, d'un quartier, réalisé par appel d'offre municipal. Buts : que le particulier ait accès au vrai prix des fournitures, donc pas à la tête du client comme le font les spécialistes du marketing, et que le chantier soit réalisé par des professionnels traitant simultanément la question des ponts thermiques entre mur et fenêtre.

Second axe : N'utiliser l'électricité que pour ce qu'elle a de plus précieux : la capacité de faire jouer l'effet de levier par le biais de processus thermodynamiques : pompes à chaleur, ou mieux ventilation double flux, chauffe-eau performants ou solaires...Ne plus financer les chaudières à condensation qui ne condensent pas. Ce second axe, néanmoins, deviendra mineur si le premier axe a porté ses fruits. Globalement, le prêt à taux zéro doit donc être mobilisé exclusivement dans des opérations pour lesquelles :

1. au moins une opération d'isolation importante est mise en œuvre, et au moins une énergie renouvelable est installée, et ne doit pas être mono-technique
2. le gain apporté doit être significatif ; on pourra le chiffrer soit en gain en énergie finale, au minimum 200 kWh<sub>EF</sub>/(m<sup>2</sup>.an), soit en Kilowattheures CUMAC, dont le mode de calcul est relativement simple une fois qu'il a été expliqué
3. en cas de location, plusieurs cas possibles :
  - le locataire refuse tout arrangement, alors le propriétaire n'est pas tenu de faire des travaux ; s'il désire les faire quand même, il pourrait résilier le bail à échéance
  - Le locataire accepte, auquel cas il est évident que celui qui profite des économies participe d'une façon ou d'une autre. C'est un principe de bon sens qui n'a rien d'asocial, car l'opération procède du principe « gagnant-gagnant » ■

# Vu et lu pour vous

par Christiane DREVET (ECN 65)

**Cette nouvelle rubrique reprend des articles de presse ou des livres parus récemment dans le domaine de l'énergie, selon un certain nombre de MOTS-CLES caractéristiques.**

## **CLIMAT – négociations pour l'après-Kyoto : Mettre à contribution les riches des pays pauvres, par Hervé Kempf (le Monde-sept 08)**

L'auteur rapporte une proposition de Paul Baer, chercheur à l'Université Stanford (USA), membre du groupe Ecoequity.

L'objectif est de réduire de 80% d'ici 2050 les émissions de GES (gaz à effet de serre), pour réduire à 2°C, à cet horizon, le réchauffement moyen du globe. Face aux réticences des pays du Nord à changer seuls leurs comportements, Ecoequity propose un autre paradigme : le droit au développement des personnes, quel que soit leur pays d'origine, dont le revenu se situe en dessous d'un seuil de pauvreté global, situé à 20 dollars par jour, appelé ainsi « seuil de développement ». A ces personnes, ne serait demandé aucune contribution pour financer les mesures de réduction des émissions de GES pour l'après-Kyoto. Ceci permettrait de sortir de l'opposition stérile Nord contre Sud, pour intégrer l'inégalité sociale dans le raisonnement. Dans ce schéma, les USA seraient taxées à 95%, la Chine à 20% et l'Inde à 2%. Brice Lalonde, chargé pour la France des négociations internationales sur le changement climatique, qui doivent s'ouvrir dès 2009, pense qu'une telle proposition pourrait servir de base aux futures discussions pour l'après-Kyoto.

## **CHINE - éolien : La Chine, premier producteur en 2009 ? , par Brice Pedroletti (Le Monde-Energie-1er oct 08)**

La Chine est en train d'émerger comme un acteur de taille de l'éolien, et pourrait être le 1er pays producteur de turbines dès 2009 (jusqu'à 3 MW). Elle est déjà le 5ème pays avec une puissance installée de 6 GW fin 2007, mais elle vient de revoir à la hausse ses prévisions, tablant sur 10 GW en 2010. Des experts, dont Ji Feng Li, secrétaire général du CREIA, association des énergies renouvelables en Chine, pensent que ce chiffre sera doublé, pour atteindre plus de 100 GW en 2020. (Notons que les capacités mondiales éoliennes sont actuellement de 94 GW). La Chine vient d'inscrire, dans sa nouvelle loi sur l'énergie renouvelable, l'objectif de tirer 15% de l'énergie qu'elle consomme de ressources renouvelables d'ici 2020. Actuellement, 70% de la production d'électricité de la Chine provient du charbon (80 GW supplémentaires pour les centrales thermiques au charbon en 2007).

## **CHINE – solaire : Le paradoxe énergétique chinois (Tecsol-6 août 08)**

24% des GES sont actuellement émis par la Chine, ce qui vient de la faire passer devant les USA. Mais, actuellement, la Chine est paradoxalement le leader mondial des énergies renouvelables, avec 152 GW installés et 12 milliards de dollars d'investissements en 2007. La Chine, selon le groupe climat ([www.theclimategroup.org](http://www.theclimategroup.org)) serait devenu le n°1 mondial de l'industrie photovoltaïque, avec ses 6 plus grosses sociétés valorisées à plus de 15 milliards de dollars. Selon Steve Howard, président du groupe climat, la stratégie globale de la politique bas carbone de la Chine sera au centre de tous ses investissements, ses innovations et sa croissance pendant plusieurs décennies.

## **CHINE – énergie Les 100 mots pour l'énergie-Que sais-je? puf, sept 08, par JM Chevallier, professeur en sciences économiques à Paris-Dauphine.**

Actuellement, un chinois consomme en moyenne 1tep d'équivalent pétrole par an, pour 4 pour un européen et 8 pour un américain. La Chine tire 70% de sa consommation du charbon, et 1,5% du nucléaire.

Charbon : les réserves mondiales correspondraient à 166 années de consommation (27% de ces réserves aux USA, pour 17% en Russie et 13% en Chine) la production chinoise se fait dans des conditions difficiles, avec plusieurs milliers de morts par an, et création de pollutions locale et globale. Malgré ses fortes réserves, la Chine doit importer du charbon, mais également des hydrocarbures

Hydrocarbures : en dehors des accès maritimes par l'est, là où se trouve la plus grosse demande, et directement vers les ressources terrestres par l'ouest (Russie, Kazakstan, Iran), les compagnies chinoises cherchent à être présentes partout où il y a du gaz et du pétrole, offrant des conditions avantageuses, qui rendent la vie plus dure aux compagnies internationales.

Nucléaire : 20 centrales nucléaires sont en projet d'ici 2030, mais cela ne fera passer la consommation que des 1,5% actuels à 3-4% seulement.

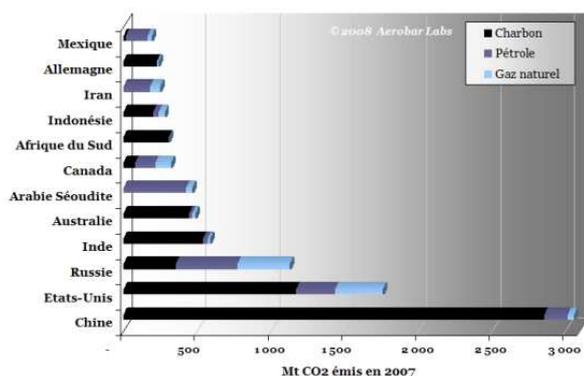
Hydraulique : le nouveau barrage des 3 gorges est l'équivalent électrique de 20 centrale nucléaires.

Autres renouvelables : aucune mention n'en est faite par l'auteur

## CHINE - émissions de CO<sub>2</sub> fossile :

Une étude fondée sur les données du **BP Statistical Review of Energy** montre les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine fossile en 2007, en Mt de CO<sub>2</sub> émis, pour les 12 pays les plus « pollueurs ». Avec 25% des émissions, la Chine arrive maintenant en tête, suivie des USA (14%) et de la Russie (9%). Un résultat à rapprocher des perspectives éoliennes et solaires de la Chine.

Principaux producteurs de combustibles fossiles



## CHINE-géopolitique :

**La Chine m'inquiète, ed.Perrin, Asies, mai 08, par JL Domenach, directeur de recherche au CERI. Analyse de Denis Chicouène (ECN 95), suite à la conférence de JL Domenach à la maison de la Chine à Paris le 28 sept 08.**

On peut trouver le titre de l'ouvrage « La Chine m'inquiète » quelque peu décalé par rapport à son contenu, dont l'objet central n'est manifestement pas d'alarmer qui que ce soit.

L'auteur, sinologue visiblement averti, y expose en revanche une vision lucide, sans concession mais également ouverte à l'espoir. Il examine le **contexte actuel** de la Chine ainsi que les **principaux enjeux et défis** qui se présentent à elle sur les plans économiques, social, politique, diplomatique, dans le cadre d'une **mondialisation désormais incontournable** pour elle.

La Chine, nous rappelle Domenach, se trouve depuis 30 ans dans une **phase de croissance exceptionnelle**, soit 9% en moyenne. Cette croissance entraîne une **élévation du niveau de vie** moyen de la population, mais avec de très **fortes disparités** dans la répartition des retombées, **entre les régions** (au profit des régions côtières principalement) comme **entre les diverses couches de la population**, une élite « plouto-bureaucratique » amassant des fortunes tandis qu'une frange importante de la population, notamment rurale, conserve des revenus très faibles. Par ailleurs, l'auteur nous explique que la croissance chinoise s'effectue de façon **non-maîtrisée**, au prix de gaspillages .../...

parfois démesurés (en ressources, main-d'œuvre, patrimoine écologique, ...) et dans le cadre d'une coordination politique très difficile à assurer entre le Centre et les Régions d'un pays immense à la population peu disciplinée. Enfin, elle repose essentiellement sur l'**exportation** de produits à faible contenu technologique, et s'appuie d'une part sur une **main d'œuvre** dont le coût est certes bas mais tend à augmenter sensiblement (doublement des salaires moyens entre 2002 et 2007), d'autre part sur des **matières premières** essentiellement importées et de plus en plus coûteuses. Elle dépend donc de la santé économique des pays clients (Etats-Unis et Europe, principalement) et d'une compétitivité qui risque fort de diminuer.

L'auteur voit ainsi la Chine actuelle comme un **vaste chantier en pleine effervescence**, inégalement avancé, et un **pays au succès fragile** où de nombreuses entreprises et banques sont par ailleurs dans une situation financière en équilibre instable car douteuse.

Pour que le développement du pays évolue vers une modernisation réelle et durable, les dirigeants du pays misent avec lucidité sur deux objectifs : la **montée en gamme** des produits, et la **création d'un marché de consommation intérieur**, qui rendra notamment la Chine moins dépendante de la situation économique de ses clients. Or l'atteinte de ces deux objectifs passe par l'**acceptation de dépenses très importantes** pour moderniser les structures sociales et économiques du pays : enseignement, recherche, système de santé, préservation de l'environnement, ... Elle nécessite également une **hausse des salaires**. Tout cela revient à **ralentir la croissance**, but désormais clairement affiché par le pouvoir central.

Cette perspective serait-elle acceptée par la population ? Il s'agit là d'une **interrogation capitale pour le pouvoir**, dont la légitimité vis-à-vis du peuple est fondée sur la promesse d'une croissance rapide et continue, garantissant l'élévation du niveau de vie, nous explique Domenach qui parle même d'un « contrat » tacite entre le pouvoir et le peuple. Le scénario défavorable, celui d'un refus, se traduirait par d'importants troubles sociaux. Comment réagirait alors le pouvoir ? Sans donner de réponse, bien évidemment, l'auteur souligne que s'il est certain que beaucoup, en Chine et à l'étranger, appelleraient à une réponse démocratique, l'hypothèse la plus probable serait plutôt une sortie de crise autoritaire, dont les suites sont par ailleurs difficiles à prévoir.

La Chine a son destin à construire, dit Domenach. Quoi qu'il en soit, si certains **éléments supplémentaires augmentent l'incertitude** quant à l'avenir du pays, telle par exemple l'indiscipline relative de l'armée, au sein de laquelle règnerait un certain « malaise », telles également la corruption généralisée et la décadence morale des élites locales du pouvoir, de **nombreux indices incitent cependant à l'optimisme** et découlent d'une certaine lucidité et d'un pragmatisme du pouvoir actuellement en place : volonté de maîtriser et normaliser l'engagement du pays dans le monde global (notamment depuis l'entrée de la Chine dans l'OMC) ; amélioration du contrôle des régions par le pouvoir central, avec des effets positifs à espérer sur le contrôle de la politique économique et sur la réduction des mafias locales ; lente évolution vers un Etat moins répressif et plus tolérant aux courants d'idées, même si beaucoup reste à faire.

**Réagissez à cet article**  
sur [www.centrale-energies.fr](http://www.centrale-energies.fr)